Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 029-212901177-20251125-DCM20251108-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Date de réunion : 25/11/2025
Date de convocation : 18/11/2025

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 21
- conseillers votants : 25
- pouvoirs : 4

Votes : Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Caroline PRIGENT-LÉON, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Fabienne LANDURÉ, David NORMAND, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Claude DARÉ, pouvoir à François-Guillaume LE GALL
Sandrine LAVIGNE, pouvoir à Cécile LE ROUX
Nadine KASSIS, pouvoir à Laurence GUIARD-RENAULT
Christelle MARTIN, pouvoir à Adeline CORNEC

Absents : Camille GUIAVARCH
Alain FLOUR
Sabrina OULHEN
Gwendal LE COQ

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2025-11-08
OBJET
SUBVENTION AU SCL BASKET

Le SCL Basketball a commis une erreur lors de la transmission de son dossier de subvention au mois de mai dernier.

Une subvention de 300€ leur a été versée. Or, la demande de l'association était, en réalité, supérieure (1500€). La commission propose de verser un complément de subvention à l'association en reprenant les modalités de calcul appliquées aux autres associations de la commune selon différents critères (nombre de licenciés, nombre de Lannilisiens...).
Elle propose, à ce titre, de verser une subvention complémentaire de 821,00€.

Avis favorable de la commission vie associative du 04/11/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le versement d'une subvention de 821 € à l'association « SCL Basketball ».

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 28/11/2025
et de la publication effectuée le : 28/11/2025